

Mécénat et Bénévolat de Compétences

Une opportunité pour les associations, un engagement citoyen pour les entreprises

Le partenariat entre les deux forces socio-économiques que sont les entreprises et les associations est multiforme et permet à l'une et à l'autre de développer ses activités. Une combinaison gagnant-gagnant au service d'une association et d'un territoire !

L'engagement citoyen d'une entreprise englobe toute action réalisée de manière non-lucrative et qui permet d'améliorer le fonctionnement de la société, le soutien d'une association par exemple. Il peut prendre de multiples formes¹ :

LE DON, MICRO-DON, CROWDFUNDING

Versement d'argent à une association, sans recevoir de contrepartie (ou alors symbolique). La forme la plus traditionnelle de don est la campagne de don annuelle. D'autres formes ont émergé récemment : le crowdfunding, qui est mené à travers des plateformes en ligne de manière ponctuelle, et le micro-don qui s'adresse aux salariés à travers l'arrondi sur salaire et qui, une fois choisi, constitue une forme de don récurrent.

LE DON EN NATURE

Transfert gracieux de la propriété d'un bien (matériel, fournitures etc.) à une association ou proposition d'utilisation (salle, logiciel etc.).

LA COURSE SOLIDAIRE

Manifestation sportive organisée dans le but de lever des fonds pour une association et sensibiliser à sa cause. Les salariés peuvent s'engager en versant de l'argent à l'association soutenue, en incitant leur entourage à donner lui-aussi, en participant le jour J en courant, ou en supportant leurs collègues qui courent.

LA JOURNÉE SOLIDAIRE

Action de terrain d'une journée qui réunit un groupe de collaborateurs pour prêter main-forte à une association dans ses activités (mise en peinture d'un local etc.). Les salariés s'engagent sur leur temps de travail ou sur leur temps privé (congrés, RTT...) en fonction du cadre fixé.

LE COUP DE POUCE À DISTANCE

Orientation ou conseil à une association sur une question précise, formulée à l'avance. Il se déroule par téléphone ou visioconférence et fait appel à des compétences professionnelles, sur tous les domaines, le plus souvent sur les fonctions supports.

LE TEMPS PARTAGÉ SOLIDAIRE

Partie du temps dédiée par des salariés de façon régulière à une association pour répondre à un besoin cadré en amont, mobilisant ou non leurs compétences professionnelles, pendant plusieurs semaines à plusieurs mois.

LE CONGÉ DE SOLIDARITÉ

Départ en mission des salariés pendant leurs congés pour contribuer de manière bénévole à un projet à finalité sociale, en France ou à l'international. Mobilisation de leurs compétences professionnelles dans un but de transfert vers/à l'association, pendant une durée moyenne de deux semaines.

LE PARRAINAGE

Accompagnement individuel par un salarié d'un jeune ou d'une personne éloignée de l'emploi dans son parcours d'insertion socio-professionnelle. Cette aide individualisée mobilise l'expérience ou le réseau des salariés, elle dure de 6 mois à une année scolaire et peut être renouvelée.

L'INTRAPRENEURIAT SOCIAL

Création par les salariés d'une autre activité à but social ou environnemental au sein même de leur entreprise.

Certains de ces formats peuvent donner droit à une déduction fiscale de l'entreprise. À ceux-ci s'ajoutent les formats d'engagement citoyen tels que le pro bono ou le mécénat de compétences.

À SAVOIR : Certaines entreprises peuvent mettre en synergie deux modalités d'accompagnement complémentaires afin de renforcer l'impact sur les structures de l'ESS qu'elles soutiennent : mécénat de compétences et mécénat financier, actions de terrain et mise en réseau etc.

Le **pro bono** désigne l'engagement volontaire de personnes qui mettent leurs compétences à titre gratuit ou quasi-gratuit au service d'une personne physique ou morale qui n'a pas les moyens d'y accéder et/ou qui poursuit un but social. « **Pro bono publico** » signifie en latin « **pour le bien public** ».

Ce terme est apparu dans les années 70 dans le monde juridique anglo-saxon, parmi les avocats. La pratique s'est ensuite étendue dans les années 2000 à de nombreuses professions.

L'association **Pro Bono Lab** fait partie des acteurs qui promeuvent et développent la pratique du pro bono, en France comme à l'international.

À BIEN DISTINGUER :

LE MÉCÉNAT DE COMPÉTENCES

consiste pour une entreprise à mettre à disposition ses salariés sur leur temps de travail, à titre gracieux, pour réaliser des actions d'intérêt général mobilisant ou non leurs compétences.

LE BÉNÉVOLAT DE COMPÉTENCES

consiste pour le salarié (ou toute autre personne) à mettre gratuitement, sur son temps personnel, une compétence à la disposition d'une association de solidarité le temps d'une mission.

Les principaux enjeux stratégiques des associations concernent l'évolution de leur modèle économique, de leur modèle d'engagement et le renforcement de leurs capacités internes.

La plupart des missions pro bono vont ainsi porter sur des compétences en stratégie, communication, marketing, graphisme, finance, ressources humaines, droit, web, relations publiques etc.

Le partage de compétences en faveur du bien commun...

Une expérience appréciée qui apporte de la valeur aux organisations concernées

Une mission réussie et un bon déroulement du partenariat commence par une bonne préparation en amont et le respect de plusieurs étapes clés avec :

- 1 LE CADRAGE, DONT L'IDENTIFICATION DES PARTIES PRENANTES**
- 2 UN DIAGNOSTIC DES BESOINS EN COMPÉTENCES**
- 3 LE RECRUTEMENT DES VOLONTAIRES**
- 4 LE PLACEMENT DES VOLONTAIRES ET LA PRÉPARATION DE L'ANIMATION**
- 5 L'ANIMATION ET LE SUIVI DE LA MISSION**
- 6 L'ÉVALUATION ET LE BILAN**

Dans cette configuration, les parties prenantes ont des enjeux distincts, et en retirent des bénéfices différents.

Du côté de l'association bénéficiaire :

Une ouverture à un regard extérieur, une formalisation de la démarche, un service professionnel, des livrables clairs et utiles, un suivi tout au long de la mission, un « nouveau souffle » ;

Du côté de l'entreprise :

Une incarnation de ses valeurs, une participation à la dynamique du territoire, un team-building utile, des méthodes de travail agiles, une formation par l'action, des employés plus fiers ;

Du côté des volontaires :

L'occasion de donner du sens à leurs compétences, la sensation de se rendre utile, une expérience humaine, un soutien au projet d'une association, l'élargissement de leur réseau, le développement de nouvelles compétences (adaptabilité, travail en équipe, leadership).

